



LIBERTÉ, INDÉPENDANCE OU LA MORT.

GAZETTE ROYALE D'HAYTI,

Du 27 Octobre 1816, treizième année de l'indépendance.

L'Union fait la Force.

Du Cap-Henry, le 26 Octobre 1816.

Apparition du Pavillon blanc sur les côtes d'Hayti.

POUR la première fois, depuis vingt-sept ans, le pavillon blanc vient de se montrer sur nos côtes d'une manière aussi peu honorable que ridicule pour le gouvernement français; la vue de ce pavillon méprisable, symbole de l'esclavage, sous lequel nous avons gémi pendant des siècles, a excité dans tous les cœurs la plus profonde indignation.

Nous allons encore une fois mettre sous les yeux de l'Europe et du monde les nouvelles démarches, ou plutôt les nouvelles agressions, et les nouvelles insultes que nous venons de recevoir de la part du Cabinet français.

La cause d'un peuple juste, brave et généreux qui résiste à la persécution et à la plus monstrueuse de toutes les tyrannies, dont il n'existe aucun exemple dans les annales des peuples; cette cause, dis-je, ne peut être indifférente à l'universalité des hommes: nous ne devons donc jamais nous lasser de faire entendre notre voix, discuter nos droits et plaider la plus juste des causes au tribunal du monde entier. Si les passions, l'injustice et la cupidité parvenaient à étouffer notre voix et à paralyser nos généreux efforts, si nos contemporains restent sourds et insensibles aux cris de l'humanité et de la justice,

du moins la postérité, plus juste, recueillera les matériaux que nous lui transmettons; elle jugera les hommes et les lumières du siècle où nous vivons; elle reconnaîtra les droits de l'innocence opprimée, et déversera la coupe de l'ignominie sur les oppresseurs.

Voici l'événement qui forme aujourd'hui le sujet de nos réflexions.

Dans la matinée du 17 Octobre, la vigie du Cap Henry signala deux bâtimens, une frégate et un brick, louvoyant dans le large, reconnus pour être des bâtimens de guerre; à leurs manœuvres ils furent suspectés pour être des bâtimens ennemis qui croisaient devant le port et qui n'osaient s'en approcher de trop près.

Le lendemain au matin, ils s'approchèrent du port et se tinrent à une distance à peu près de quatre lieues.

Le cue de la Marmelade, Gouverneur de la capitale, se rendit au fort de Picolet pour observer les manœuvres de ces bâtimens; à leurs pavillons ils furent reconnus pour être des bâtimens français.

Vers deux heures de l'après-midi, la frégate fit le signal au brick qui était dans le large de s'approcher d'elle, le canot du brick se rendit à bord de la frégate, apparemment pour prendre des ordres; et une demi-heure après, il s'en retourna à bord du brick; la frégate et le brick hissèrent le pavillon haytien au mat de

misaine, et pavillon blanc au grand mât et au mât d'artimon, et firent peines voiles sur le fort de Picolet.

Alors le Gouverneur, présumant que ce pouvait être des bâtimens parlementaires, ordonna de faire approcher le bateau du pilote, sous la volée du fort, pour être prêt à faire entrer les bâtimens, dans le cas qu'ils l'eussent demandé.

A cette manœuvre chacun crut qu'ils allaient entrer incessamment dans le port.

Le pilote se tenait devant le fort, ayant pavillon haytien, à les attendre.

Le brick s'approcha à deux lieues environ du fort, se mit en panne, vira de bord et tira un coup de canon.

L'on s'attendait à chaque instant qu'il aurait mis son canot à la mer, avec son pavillon de parlementaire pour venir parler au commandant du fort, et faire connaître l'objet de la mission, ou demander le pilote s'il voulait entrer dans le port, comme cela se pratique chez toutes les nations; point du tout; le brick continua à faire des manœuvres et tira plusieurs coups de canon.

Si les français étaient venus pour traiter ou parlementer avec nous, ne pouvaient-ils pas le faire d'une manière franche et loyale? S'ils avaient eu de bonnes intentions, se seraient-ils présentés d'une manière aussi peu convenable? Auraient-ils commencé par se tenir dans le large, à croiser sur nos côtes, et nous montrer des intentions hostiles? N'auraient-ils pas dû nous envoyer leur chaloupe en parlementaire selon l'usage établi par toutes les nations. Mais, nous dira-t-on, ils n'ont pas eu assez de confiance en vous, pour vous envoyer des parlementaires? vous auriez dû commencer par envoyer votre pilote à bord; nous répondrons que nous ne devons pas avoir plus de confiance aux français qu'ils en ont en nous? Que nous ne devons pas oublier, que lors de l'expédition de Leclerc, les premiers pilotes qui furent envoyés à bord de leurs vaisseaux ont été détenus de force; que nous ne devons pas oublier que durant la dernière guerre, les français ont employé cette ruse, de se présenter devant nos ports sous le pavillon même des puissances amies, pour demander le pilote et nous enlever du monde; que nous ne devons jamais oublier que Toussaint Louverture et tous nos infortunés compatriotes, ont tombé aux pouvoirs des français, et n'ont été leurs victimes que par la plus monstrueuse de toutes les trahisons; non, nous n'oublierons jamais les perfidies des français, et ils nous ont donné de trop cruelles leçons pour que nous ne soyons pas sages et prudens dans nos communications avec eux; nous devons toujours avoir la plus grande méfiance pour ces grecs du temps mo-

derne, qui ne font des traités que pour pouvoir les violer, qui manquent de foi, et parjurent leurs sermens suivant leurs intérêts et les circonstances.

La frégate et le brick, fatigués d'attendre vainement que nous eussions envoyés à leurs bords, s'éloignèrent et firent route dans le canal de la Tortue. Le même jour la vigie signala un brigantin faisant route dans l'Ouest, le brick français porta dessus, l'aborda et le parla pendant long-temps et ensuite il s'éloigna; le brigantin que l'on reconnut pour être un américain, changea sa destination et vint rôder aux environs du port, pendant plusieurs jours; il fit mine de vouloir entrer, un soir il s'approcha tellement, qu'on crut qu'il allait le faire; le pilote s'avança, et au grand étonnement de tout le monde, le brigantin s'éloigna; enfin après avoir rôdé pendant six jours devant le port, il se détermina à entrer.

L'interprète, du Cap-Henry, se rendit de suite à bord, pour remplir les formalités d'usage; il reconnut, que le brigantin était le Sidney Crispin de New-Yorck, capitaine Elesha Kenn, ayant le sieur Jacob M. King, pour subrécargue, ces deux messieurs déclarèrent qu'ils étaient porteurs de deux lettres pour Sa Majesté le Roi d'Hayti, qui leur avaient été remises par le capitaine du brick français le *Railleux*.

Il est bon de prévenir nos lecteurs, avant d'aller plus loin, que le brigantin le Sydney Crispin est le même brick qui, dans son dernier voyage, sortant du Port-au-Prince, allant à New-Yorck, rencontra aux înaques le brick de guerre français le Silène, qui lui avait donné la nouvelle qu'une frégate française était partie de France pour apporter des commissaires pour traiter avec Pétiou, tel que nous l'avons annoncé dans la Gazette Royale, en date du 27 Août; par un heureux hasard, il se trouve que c'est précisément le même bâtiment qui s'est trouvé là tout exprès pour nous confirmer l'arrivée de ces messieurs.

Revenons à l'interprète; il s'empressa de faire son rapport au Gouverneur, qui se rendit immédiatement sur la cale du Roi, pour interroger le capitaine et le subrécargue, et savoir ce que c'étaient que ces lettres; mais quels furent l'étonnement et l'indignation du Gouverneur, lorsque le capitaine et le subrécargue américains lui présentèrent deux lettres, sans contre-seing, dont la suscription était insultante et injurieuse au gouvernement d'Hayti, étant dans des formes inusitées; le Gouverneur manifesta sa surprise et son extrême indignation; et il dit au capitaine et au subrécargue qu'il était étonné que des américains qui commercent avec Hayti depuis tant d'années, qui jouissent de la protection du gouvernement, et qui comme nous étaient parvenus à la liberté et à l'indépendance, avaient pu se charger d'une commission aussi déshonorante qu'elle était déplacée, pour des hommes qui appartiennent à une nation amie des haytiens; le Gouverneur leur fit la remise de suite des deux lettres sans les décacheter, et leur signifia l'ordre d'avoir à les rapporter à ceux qui leur en avaient fait la remise, et d'avoir à sortir du port sur-le-champ; ce qui fut exécuté; tous les canots du port remorquèrent le brigantin, qui fut mis dehors immédiatement.

Le peuple s'était porté en foule sur la cale, attiré par la curiosité; lorsqu'il fut instruit de ce que c'étaient que ces porteurs de lettres, et de la

mission dont ils s'étaient chargée; il se mit à les haer à grands cris; si ces missionnaires eussent été aussi bien des français, il aurait été bien difficile aux chefs de les préserver de la fureur du peuple et des militaires; il n'y a pas de doute qu'ils aaraient été lapidés.

Voilà à quoi cependant l'on s'expose, en se chargeant gratuitement d'être les porteurs d'insultes à un peuple libre et indépendant!

D'après la suscription insultante et injurieuse que portaient ces lettres: *A Monsieur le Général Christophe, Au Cap-Français*, nous pouvons juger quelle était la nature de leurs contenus, et quel est l'arrogance et l'orgueil du Cabinet français: nous ne devons plus nous étonner de l'hésitation qu'ont montrée la frégate et le brick pour entrer dans le port, et s'ils n'ont pas osé d'être eux mêmes les porteurs de ces insultes; nous sommes peinés qu'ils ont pu trouver deux Citoyens des Etats-Unis-d'Amérique qui aient voulu se charger gratuitement d'une telle mission, qui ne pouvait leur être que très-désagréable sous tous les rapports.

Des Gonaïves, 20 Octobre.

Par les lettres que nous avons reçues de cette ville, nous avons eu encore des renseignements plus positifs sur cette nouvelle et ridicule tentative de la part des français.

Le brick le *Spéculant*, sortant du Cap-Henry allant aux Gonaïves, rencontra, le 12 Octobre, en vue du Cap-à Fou, la frégate et le brick français qui parlèrent avec lui; dont les commissaires qui sont à leurs bords, lui firent la remise d'un paquet à l'adresse du commandant du port des Gonaïves, mais nous ignorons encore le contenu.

Voici les détails que nous avons eu des Gonaïves par la voie du *Spéculant*:

Il paraît que Louis XVIII ou plutôt le vicomte Dubouché, ministre de la marine, a nommé comme son prédécesseur Malouet, vient de nommer des commissaires à Saint Domingue [c'est ainsi que les français s'obstinent à appeller Hayti] comme étaient à peu près Dauxion Lavaysse, Médina et Dravermann.

Nous n'avons nul doute que la mission de ces nouveaux commissaires soit de la même nature que celle de ces trois espions; de s'informer de notre situation intérieure; de sonder les dispositions des chefs, surtout, de combiner avec Pétion tous les moyens possibles pour allumer la guerre civile; enfin, pour renouer la trame interrompue et commencée par Dauxion Lavaysse et Pétion, pour préparer un pied à terre à l'armée française; tromper et égarer les haytiens sur leurs vrais intérêts, pour ensuite les envoyer à l'île de Râteau ou ailleurs, quand le temps en sera venu.

Nous n'avons nul doute que les nouveaux commissaires ne nous écrivent des lettres dans le même style de Dauxion Lavaysse, ils nous feront les plus belles promesses du monde, pour cette fois, les menaces seront soigneusement retranchées, comme ayant déjà produit un très-mauvais effet; mais dans le fond rien n'est changé, c'est toujours les mêmes propositions présentées sous de nouvelles formes, les loups ont pris la peau du mouton pour mieux s'introduire dans la bergerie.

Nous n'avons nul doute que les instructions secrètes des commissaires français ne soient absolument les mêmes, que celles qui ont été trouvées

sur l'espion Franco Médina; nous sommes aussi très-certains que ces instructions seront tenues enfermées bien soigneusement dans le fond de leurs malles à bord de la frégate, et que les nouveaux argonautes ne chercheront pas à s'introduire furtivement, parmi nous, comme Franco Médina pour se les faire prendre.

Si nos lecteurs veulent connaître la nature et l'étendue de la mission de ces nouveaux commissaires, nous les invitons à lire les premières instructions du ministre Malouet à Dauxion Lavaysse, Médina et Dravermann, les leurs doivent être absolument les mêmes; la lecture des lettres et pièces de Gatineau Laroche leur donneront aussi les grands renseignements.

L'ex-colon Dubouchage, qui a remplacé l'ex-colon Malouet, dans le ministère de la marine et des colonies, a dû également hériter de son plan et de ses principes coloniaux.

Il vient de nous en donner un petit échantillon. Cependant, il faut l'avouer, ces deux ministres tous deux ex-colons, n'ont pas donné de grandes preuves d'habileté dans le choix qu'ils ont fait de leurs agens, pour exécuter leurs intrigues et leurs machinations à Hayti.

Malouet avait choisi pour être ses agens, un partisan de Robespierre, noté d'infamie, à ce qu'on dit maintenant aux galères, pour avoir commis le crime de bigamie; un régénat espagnol présentement détenu comme espion, et un vieillard étranger inconnu à Hayti et en France même, pour être les exécuteurs de ses infâmes projets.

Dubouchage vient de faire encore un choix bien plus mauvais, bien plus exécration pour les haytiens, en envoyant une fournée d'ex-colons, dont les noms seuls nous font frémir d'horreur; ils viennent je ne dis pas pour négocier avec nous, mais pour faire tous leurs efforts, pour nous entraîner dans quelque piège, et ils ne peuvent nous perdre, ils veulent trouver au moins les moyens de nous déshonorer, en nous faisant faire quelques fausses démarches qui nous rendraient le jouet et la risée des autres nations, comme ils ont déjà faits de Pétion.

Voici les noms de ces ci-devant maîtres qui viennent pour réclamer ou tromper leurs ci-devant esclaves.

Le vicomte de Fontange, ex-colon des Gonaïves, ex-colonel du régiment du Cap, ex-commandant du cordon de la Marmelade, et qui a fait la guerre aux généraux Jean François et Biassou, contre la liberté, il y a vingt-quatre ans, maintenant lieutenant général, commandeur de l'ordre de St. Louis, officier de la légion d'honneur, etc. commissaire du roi à Saint-Domingue.

Esnangart, ex-colon, grand planteur de la plaine des Cayes, maintenant conseiller d'état, chevalier de l'ordre royal de la légion d'honneur, commissaire du roi à Saint-Domingue.

George du Petit Houars, ex-colon du bas Limbé, connu pour être imbu de tous les préjugés de l'ancien régime, qui exècre les noirs et les hommes de couleur, maintenant capitaine de vaisseau, commissaire, idem.

L'aujon, ex-colon, ex-procureur du roi, à Saint-Marc, connu par ses mémoires que nous avons sous les yeux, et qui nous font augurer quelles doivent être ses intentions actuelles, maintenant commissaire, idem.

Jonette, ex-colon de la montagne des Arce-haye, un des satellites de Léclerc et de Rochambeau, maintenant colonel d'infanterie, commissaire, idem.

Cotelle Laboulatrie, ex-colon, ex-procureur au Port-au-Prince, maintenant procureur du roi, et commissaire à Saint Domingue.

Tels sont les noms, qualités et professions des commissaires que Louis XVIII envoie pour faire des propositions ignominieuses au gouvernement et au peuple haytien.

Je vois avec plaisir, que je ne suis pas trompé sur les vues du gouvernement français à l'égard du peuple haytien; tout ce que j'ai annoncé dans mes publications s'est réalisé. Je prie mes compatriotes, surtout ceux de la partie de l'Ouest et du Sud, de relire ces publications attentivement; ils seront convaincus de cette grande vérité, que tout l'espoir des français et des ex-colons pour se ressaisir de leurs propriétés et de leurs esclaves, repose sur Pétion seul, et que sans cet espoir, le pavillon blanc ne se serait jamais montré sur nos côtes pour nous insulter.

Il n'y a pas de doute que ces commissaires sortent du Port-au-Prince, où il est à présumer qu'ils ont été accueillis par Pétion, comme il avait reçu Dauxion Lavaysse, son ami, en lui donnant la plus belle maison du Port-au-Prince pour se loger; nous avons aussi tout droit de présumer qu'à leur retour Pétion va loger ces ex-colons dans son propre palais, et c'est dans cet antre qu'ils vont marchander de nouveau avec ce traître, la liberté et l'indépendance du peuple haytien.

Je dois aussi faire ressouvenir à mes lecteurs, que ces commissaires français sont les mêmes qui devaient se rendre au Port-au-Prince, après le départ de Dauxion Lavaysse; mais qu'ils en ont été empêchés par le retour de Bonaparte en France.

Voici ce qu'on lit à cet égard dans un article inséré dans le Memorial Bordelais du 1^{er} Avril, écrit par M. Lainé, maintenant ministre de l'intérieur, et que j'ai aussi inséré dans mon ouvrage intitulé *le Cri de la Conscience*.

M. Lainé, s'exprime ainsi :

« Les rapports avec les parties de l'Ouest et du Sud de Saint-Domingue, promettaient la prochaine jouissance de cette contrée. On était à peu près d'accord sur les concessions que la force des choses, et encore plus celle de la justice amènent. Les vaisseaux qui devaient porter les commissaires au Port-au-Prince, s'appareillaient; on avait nommé les pacificateurs, dont la sagesse devait régler de concert avec Pétion une législation coloniale, qui nous aurait bien vite gagné la partie du Nord ».

Voilà ces commissaires arrivés; la législation coloniale est composée; nous allons voir maintenant comment les ex-colons et Pétion vont s'y prendre pour mettre à exécution leur infâme projet.

Mais les haytiens de l'Ouest et du Sud éclairés sur la conduite criminelle de Pétion, se laisseront-ils avilir par ce traître, avec ces ex-colons, comme Pétion a déjà fait avec Dauxion Lavaysse? et Pétion voyant ses criminels projets pleinement découverts, et les haytiens prêts à le frapper, après avoir mesuré le précipice où sa perfidie l'a plongé, ne cherchera-t-il pas les moyens de pouvoir se tirer de la position critique où il s'est placé? encore quelques jours, nos doutes seront éclaircis.

Extrait d'une Lettre de Saint-Thomas, en date du 15 Octobre 1816

Vous avez sans doute été instruit de l'arrivée d'un navire français de Bordeaux à St. Thomas, apportant soixante passagers de toutes couleurs; il y a parmi eux des militaires; quelques uns portent un ruban rouge à la boutonnière, et se disent titrés; la majeure partie de ces gens là, s'est empressée de se procurer un bâtiment pour le Port-au-Prince.

Leurs intentions d'abord étaient de se rendre aux Cayes, mais ayant appris que la partie du Sud n'était pas tranquille, que l'on y détestait Pétion et les français; ils ont changé leur destination, et ont pris la route du Port-au-Prince, où ils espèrent y trouver des alouettes roties, des emplois et des places, etc. il n'y a pas de doute que la fournée de ces gens là, a été dirigée par les ex-colons pour préparer les choses et leur faire un noyau de partisans au Port-au-Prince. Je leur ai demandé pourquoi ils ne voulaient pas aller au Cap-Henry, ils m'ont répondu que l'on y était trop prévenu contre les français, et que l'on ne voudrait pas les recevoir comme Pétion, et ensuite qu'ils ne trouveront aucun emploi.

Je leur ai répondu qu'ils faisaient fort bien de ne pas prendre la route du Cap-Henry, car avec les intentions qu'ils avaient, qu'ils seraient sûrs d'être traités comme français, pire même, car les haytiens du royaume, ne veulent pas voir l'ombre d'un français, qui soit blanc, noir ou jaune.

Vous saurez aussi que les haytiens de la partie du Sud sont sur le point de faire scission avec le gouvernement de Pétion; ils se plaignent que Pétion ne travaille que pour les vendre aux français; le général Marion, que Pétion a placé comme commandant, faisait des accueils aux français; qu'il vexait d'une manière horrible les militaires et habitans du Sud, et qu'il était généralement détesté dans cette partie; Pétion en outre donne une préférence trop marquée aux gens de l'Ouest, sur ceux du Sud qu'il hait, autant qu'il les craint; la méfiance qu'il leur fait voir, est telle que les anciens militaires de cette partie végètent sans emplois et ne savent que faire.

On dit que l'armée des partisans du Roi d'Hayti qui était en dehors des Cayes, et à laquelle les militaires et habitans se réunissaient; cette armée, dit-on, était en possession des Cayes.

La rigidité que les agens de Pétion mettent de jour en jour pour empêcher la circulation de vos gazettes devient insupportable; une de vos gazettes qui parle de la protection qu'il donne aux pirates a été trouvée dans la ville des Cayes, et lui a été de suite envoyée; il a donné des ordres les plus rigoureux, de ne laisser arriver aucun individu sans qu'il ne soit fouillé, de manière que c'est une chose horrible de voir jusqu'à quel point que l'on vous tourne et retourne; on vous deshabilille à moitié nu, pour voir si vous n'avez pas des gazettes, cependant cela n'empêche pas que plusieurs personnes qui voyagent sont venues me demander des gazettes pour leurs amis des Cayes, ce qui vous fait voir que Pétion a perdu toutes espèces de considérations dans l'esprit du peuple de la partie du Sud. Mandez moi si vous avez reçu les derniers détails que je vous ai fait passer.

Votre ami affectionné, L. N.

Au Cap-Henry, chez P. ROUX, imprimeur du Roi.